

L'Association Planète Copropriété

Actualités

Post#233; par:

Publiée le : 16/04/2010 15:38:35

L'Ecole Supérieure des Professions Immobilières, fondatrice aux côtés de l'UNIS, de la Compagnie des Architectes de Copropriété et de l'ARC, de l'association Planète Copropriété, s'en retire. La décision en a été prise par son Président Henry Buzy-Cazaux parce que l'organisation représentative des syndics, l'UNIS, membre d'origine, a démissionné de l'association quelques semaines après sa création et a confirmé vendredi sa position. La FNAIM, qui avait manifesté son intérêt pour cette initiative, n'a finalement pas souhaité intégrer Planète Copropriété. Rappelons que les fondateurs s'étaient réunis au sein de cette structure pour organiser un colloque en juillet 2010 relatif au développement durable dans l'univers de la copropriété. L'ESPI est en train de réaliser une étude de comparaison européenne sur les pratiques vertes en copropriété. Cette étude sera menée à bien et contribuera, quoi qu'il en soit, à la réflexion publique au moment où se prépare la loi Grenelle 2. Henry Buzy-Cazaux déclare : « Planète Copropriété n'avait de sens qu'en alliant les préoccupations des professionnels de la gestion et celles des copropriétaires. Je déplore l'altération des relations entre les deux parties, d'autant que je suis depuis 20 ans un artisan de ce dialogue. Je me dois pourtant de constater ce qui se passe après avoir tant œuvré pour renouer les liens aujourd'hui distendus. En outre, j'ai été élu à la tête de l'ESPI par la profession et mon mandat me conduit à quitter une scène d'où les grandes organisations ont préféré s'absenter. Il ne m'appartient pas en revanche de porter un jugement sur les raisons de cette situation ». A propos de l'ESPI, l'ESPI, Ecole Supérieure des Professions Immobilières a été créée en 1972 par des professionnels du secteur, elle a été reconnue par l'Etat en 1985 et s'est imposée comme l'un des premiers centres de formation aux métiers de l'immobilier. Sa licence donne l'accès à la carte professionnelle de la loi Hoguet. L'ESPI prend part à la réflexion sur l'évolution des métiers et s'emploie à adapter ses enseignements aux évolutions des entreprises et de leurs besoins de compétences. Elle maintient des relations privilégiées avec les professionnels qui, par leur implication dans la vie de l'école, contribuent à rendre l'enseignement pratique et appliqué. Source : www.espi.asso.fr Communiqué du 31 mars 2010